

Direction Générale des Services

03.20.66.58.24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT DEUX MAI**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS

Francis VERCAMER Maire, Pascal NYS Adjoint, Ghislaine BUYCK Adjointe, Jean-François LECLERCQ Adjoint, Anne DASSONVILLE Adjointe, Philippe SIBILLE Adjoint, Blandine LEPLAT Adjointe, Laurent PASTOUR Adjoint, Fabienne LEPERS Adjointe, Said LAOUADI Adjoint, Therese NOCLAIN Conseillère déléguée, Chantal LAHARNAR Conseillère, Etienne DELEPAUT Conseiller délégué, Bruno DUQUESNOY Conseiller, Fatima KARRAD Conseillère déléguée, Sabine HONORE Conseillère, Emmanuelle GUILLAIN Conseillère, Kamel MAHTOUR Conseiller délégué, Eugenie CARBON Conseillère, Gaetan DECOSTER Conseiller, Christelle DUTRIAUX Conseillère, Jérôme MEERSEMAN Conseiller délégué, Guillaume BOCQUET Conseiller, Anne-Charlotte DEMEULENAERE Conseillère, Clementine NOUQUERET Conseillère, Sana EL AMRANI Conseillère, Jacques DUPONT Conseiller, Mathilde LOUCHART Conseillère, Karima CHOUIA Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Barbara RUBIO COQUEMPOT ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,
Rafik BZIOUI ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,
Thibaut THIEFFRY ayant donné pouvoir à Pascal NYS,

DEL_2025_038**UR - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLUI
(PLU3) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024 qui est entré en vigueur en octobre 2024.

La majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé mais d'autres nécessitent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires. Cette procédure est en cours.

Il convient que la commune donne un avis sur le projet de modification du PLUi (PLU3) de la MEL.

I. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLUi à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.). Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décidé d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

- Inscription à l'IPAP de l'église Saint-Corneille et du presbytère 22 Place de la République
- Inscription d'un ER pour améliorer l'offre de stationnement à l'angle de la rue Ribot et de la rue de l'Abbé Lemire (parcelle AX0103) au bénéfice de la commune

- Modification de la programmation de l'OAP 92 Filature
- Modification de l'OAP de la Tribonnerie 2 pour tenir compte des résultats des études sur les zones humides.
- *Suppression de l'emplacement réservé F14 pour un liaisonnement voirie entre la rue du Docteur Roux et les rues Paré et Nobel*
- *Quartier Beaumont : inscription d'un secteur paysager et/ou arboré (SPA) simple*
- *Avenue de l'Europe : inscription d'un espace boisé classé (EBC)*
- Suppression du cheminement piéton zone des 4 Vents (BI0056-0101-0058)
- Inscription d'un cheminement piéton impasse Bayart vers la rue de Sailly
- Changement de zonage UCO4.2 vers UCO1.1 rue du Tilleul
- Suppression du linéaire commercial entre l'église Saint-Corneille et le presbytère
- Inscription d'un linéaire commercial rue du Général Leclerc entre la ferme Franchomme et la rue de l'Industrie
- Correction d'une erreur matérielle dans l'OAP Lionderie (délimitation de l'équipement public)
- Inscription d'un ER stationnement le long de la résidence séniors Les Templitudes - 6 rue du Lin

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux du 3 mai 2025,

Au regard du projet de modification présenté et des discussions en séance,

Le Conseil municipal décide par :

30 pour

3 abstentions

Jacques DUPONT, Mathilde LOUCHART, Karima CHOUIA

- d'émettre un avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,